



COMMUNE DE LULLY

PREAVIS N°02/2019

Objet : Réfection d'un appartement de 4.5 pièces au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage dans l'immeuble situé à la route de Lussy 2 à Lully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique

En 1972, des chambres supplémentaires et des châssis rampants ont été construits. Lors de l'agrandissement de la grande salle en 1982, la Municipalité a profité de faire la rénovation de l'appartement situé à la route de Lussy 2 ainsi que du magasin. Lors du départ à la retraite de l'ancienne gérante au début des années 2000, seuls des travaux de rafraîchissement ont été réalisés.

Suite à une visite des locaux avec la gérance Domicim, en janvier 2019, il a été constaté que l'électricité n'est plus aux normes et qu'il y a un risque réel d'incendie. En outre, les moquettes dans les différentes pièces sont usées et les peintures de l'appartement sont défraîchies.

Descriptif des travaux

Les travaux prévus dans l'appartement sont les suivants :

- Rénovation, modernisation et mise aux normes de l'électricité ;
- Peinture des chambres, du salon et du corridor ;
- Remplacement des moquettes par du parquet ;

Coûts et financement

Rénovation appartement :

Electricité	CHF 9'200.00
Parquet	CHF 5'200.00
Peinture	CHF 5'480.00
Honoraires de la gérance	CHF 1'799.00
Divers et imprévus	CHF 1'000.00
TOTAL TTC	CHF 22'679.00

Le montant des rénovations est calculé sur la base d'offres reçues et en se basant sur les avis professionnels de la gérance Domicim.

Le financement de cet investissement sera assuré par les liquidités courantes de la Commune. Cet investissement sera amorti par un prélèvement unique sur le fonds de réserve pour investissement futur, compte no 9'143.16.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 6 mai 2019
- Vu le préavis n°02/2019 de la Municipalité
- Oüi le rapport de la commission ad-hoc
- Oüi le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :


- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection d'un appartement de 4.5 pièces au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, situé à la route de Lussy 2 à Lully,
- 2) D'allouer dans ce but un crédit de CHF 22'679.--.
- 3) D'amortir les dépenses ci-dessus par un prélèvement au fonds de réserve, investissement futur.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Mark Wings

Cindy Hofmann